

Nombre de conseillers  
En exercice : 29  
Présents : 19  
Votants : 24  
Date de la convocation : 13 juillet 2016

**N° 16.07.21.04**

L'an deux mille seize et le vingt et un du mois de juillet, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS :** M. SAVY, Mme PASDELOU, Mme MICHEL, M. BRAEMER, M. PINETON DE CHAMBRUN, Mme VIGNERON, M. GREPINET, M. ROQUES, Mme MOULAOUI, M. CASTELL, Mme CAMBON, M. ROESCH, Mme PRIE, Mme MERLET, M. LOPEZ, M. MUNOZ, M. SELKE, M. BOUISSEREN, M. GOEPFERT.

**PROCURATIONS :**  
M. BOUSQUEL en faveur de Mme MERLET  
M. LARGUIER en faveur de M. ROQUES  
Mme THALY-BARDOL en faveur de Mme CAMBON  
M. GRAVIER en faveur de M. BRAEMER  
M. TUAL en faveur de M. CASTELL

**ABSENTS :**  
Mme JULLIEN, Mme MACHERY, Mme GAUZY-CHABLE, Mme PLAYS,  
Mme DAMAIS

### SAISON CULTURELLE 2016/2017

### OFFRE DE STAGES DE PRATIQUE ARTISTIQUE PROPOSEE EN PARTENARIAT AVEC MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE

### ACTUALISATION DE LA TARIFICATION

#### Rapporteur Monsieur Laurent ROESCH

Monsieur Laurent ROESCH, conseiller municipal délégué à la Culture, à l'Évènementiel et au Patrimoine rappelle aux membres du conseil municipal que dans le cadre de la coopérative de service développée avec Montpellier Méditerranée Métropole au sein du schéma de mutualisation, la ville de JUVIGNAC propose depuis le printemps dernier en partenariat avec la ville de Grabels une offre de stages de pratique artistique à destination des 11-17 ans (cf. délibération N° 16.04.11.03 du 11 avril 2016).

Deux stages de théâtre, l'un en avril et l'autre début juillet, ont déjà été organisés dans ce cadre. Ils ont permis d'accueillir au total 24 adolescents, 12 Juvignacois et 12 Grabellois.

Le bilan de cette première action a invité les différents partenaires de cette opération, en l'occurrence la ville de JUVIGNAC, la ville de GRABELS et Montpellier Méditerranée Métropole à réfléchir sur la manière de développer cette offre en la déclinant sur des formats différents avec notamment des temps de stage plus courts où plus long suivant la pratique où la période proposée et le public visé.

Dans ces conditions, il est nécessaire d'apporter au dispositif actuel une modification sur la participation financière d'accès à ces stages et de créer un tarif dit « modulable ».

Concrètement et en complément de l'offre tarifaire existante, soit 10 € pour 5 demi-journées de stage, il est proposé de créer un tarif « étalon » dont l'unité sera la demi-journée pour une participation fixée à 2 €.

Il s'agit par ce biais d'offrir davantage de modularité donc de souplesse dans l'offre tarifaire.

Ainsi, un stage de théâtre de 3 demi-journées représentera une participation de 6 €, quand un stage sur la culture hip-hop de 5 journées complètes, soit 10 demi-journées, représentera une participation de 20 €.

#### **IL EST DONC PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-22,  
Après avoir entendu l'exposé des motifs précédents,

**D'APPROUVER** la création d'un tarif « étalon » de 2 € pour une demi-journée de stage ;

**DE DIRE** que les recettes correspondantes seront inscrites au budget 2016, chapitre 73.

**D'AUTORISER** le Maire, ou son représentant habilité à cet effet, à prendre toutes dispositions et à signer tout acte et document rendu nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal est invité à délibérer.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur ROESCH à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire,



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture le 26 JUIL 2016  
et publication le 27 JUIL 2016

